

BTS ERA

Scolaire et Apprentissage

Étude et Réalisation d'agencement

OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce BTS concerne essentiellement l'aspect technique de l'architecture intérieure.

L'agenceur a la responsabilité totale d'une installation :

- relevé des dimensions des locaux,
- réponse technique à une demande en tenant compte des données du projet architectural (esthétiques, techniques, économiques, administratives et environnementales),
- élaboration du devis et du planning général du projet,
- lancement des appels d'offres,
- rédaction des commandes,
- conduite de chantier.



Il occupe une place charnière dans l'aménagement d'appartements, de bureaux, de locaux commerciaux : il participe à l'élaboration du projet et du cahier des charges avec l'architecte d'intérieur, dialogue avec les différents corps de métiers intervenant sur le chantier (maçons, menuisiers) et avec le client.

Le Brevet de Technicien Supérieur « Étude et Réalisation d'Agencement » (BTS ERA) apporte à ses titulaires un savoir-faire concernant la construction, rénovation ou réalisation d'agencements :

- des commerces (boutiques, hôtels, restaurants, brasseries, ...) y compris les devantures
- des locaux professionnels (sièges sociaux d'entreprises, administrations, cabinet médicaux, ...)
- de l'habitat individuel et collectif (cuisines, salles de bains, pièces à vivre...)
- des agencements spécifiques (cabine de bateau, salle technique en milieu hospitalier, studio d'enregistrement...)

SITE INTERNET



www.lyceehere.fr

ADRESSE et CONTACT

86 bd du Maréchal FOCH
54520 LAXOU
☎ 03.83.90.83.30
✉ ce.0542262@ac-nancy-metz.fr

INFOS PRATIQUES

Accès au lycée :

BUS n° 3 dir. LAXOU Provinces
Départ : gare Thiers Mazagran
Arrivée : Ste Anne - Victoire

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Intégrer le marché du travail

Le titulaire de ce BTS, diplôme de niveau 5 (anciennement III), peut s'insérer dans une entreprise d'agencement, un bureau d'architecte ou une agence de design, chez un fabricant de mobilier.

Vous pourrez également créer votre propre entreprise d'agencement pour concevoir le design intérieur de commerces, bureaux ou d'habitation.

Vous exercerez votre activité au bureau d'études, sur chantier, en relation avec l'atelier, avec un niveau de spécialisation et d'autonomie variable suivant les tâches à effectuer.

Avec l'expérience vous pouvez évoluer vers des fonctions comme :

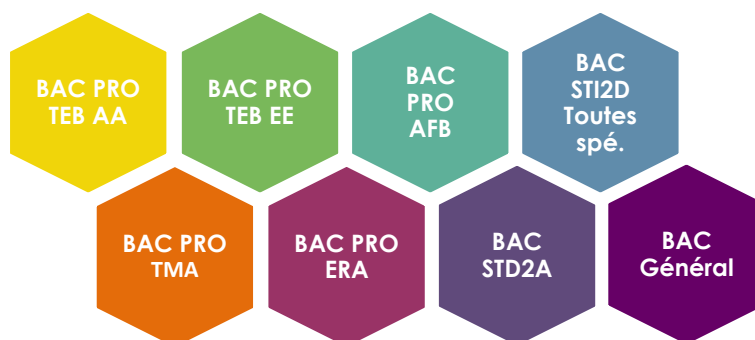
- Chargé d'affaires
- Responsable de bureau d'études techniques
- Conducteur de travaux
- Concepteur, dessinateur

Poursuivre ses études

Si vous souhaitez poursuivre vos études, vous pouvez envisager

- une licence professionnelle dans le secteur de l'agencement,
- de préparer un diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA)
- de suivre des formations complémentaires dans le domaine de l'architecture intérieure et de l'architecture.

CONDITIONS D'ACCÈS



CONTENU DE LA FORMATION



Le rythme pour la section d'alternant est de :

- 34 semaines au centre de formation et
- 70 semaines en entreprises réparties sur 2 ans.

La formation porte sur le projet d'agencement (dossier technique, environnement administratif et réglementaire), la conception (technologie des matériaux et des ouvrages, typologies et fonctions des bâtis, performances du bâtiment, étude mécanique des structures) la préparation et l'organisation du chantier (suivi des sous-traitants, planification, étude des coûts), la

culture design et architectural (projet architectural, culture design) et la réalisation de chantier ; elle comprend également des enseignements généraux.